

N° DEL 2014.06.04/089

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION	
Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

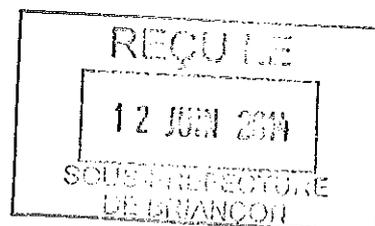
THEME : TRAVAUX 1.

OBJET : EGLISE DES
CORDELIERS –
DESAMIANTAGE DES
COMBLES – DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine,
PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Eric PEYTHIEU.

L'église des cordeliers est en cours de restauration. Dans ce cadre, des entreprises sont intervenues dans les combles du bâtiment suite à la mise en place d'une sapine d'échafaudage. Le charpentier nous a signalé la présence dans les combles et plus particulièrement dans les reins des voûtes, de restes de tuiles fibro-ciment. Celles-ci proviennent d'un ancien programme de restauration de 1985, sous maîtrise d'ouvrage DRAC.

Pour faire suite à cette découverte le coordonnateur SPS, en concertation avec les services techniques, a fait condamner l'accès aux combles. Des prélèvements d'échantillons ont été réalisés et leur analyse atteste de la présence d'amiante.

Un plan de retrait et de confinement doit être lancé auprès des entreprises agréées et spécialisées ;

Cette opération (analyses et plan de retrait) est évaluée à 29 167 € HT soit 35 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- ETAT DRAC 40%, soit 11 667 €.
- VILLE 60%, soit 17 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

De Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014